



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce onzième jour du mois d'octobre 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absent : Monsieur le conseiller André Fournier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des travaux publics et directeur général
 adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016
4. Avis de motion : fermeture de la route des Érables au transport lourd
5. Lecture et adoption du règlement numéro 1352-2016 amendant le règlement numéro 1330-2016 concernant les jeux du parc du Grand-Héron afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 72 061 \$
6. Lecture et adoption du règlement autorisant une dépense et un emprunt pour l'installation de bornes d'incendie
7. Adoption du projet de règlement APR-34-2016 amendant le règlement 1347-2016 pourvoyant à remplacer le règlement 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
8. Adoption du projet de règlement numéro APR-35-2016 aux fins de modifier les règlements de zonage, permis et certificats, construction et lotissement : créer la zone 151-I, agrandir la zone 83-I, etc.
9. Octroi d'un contrat de location d'un photocopieur pour la nouvelle mairie au 2, rue Laurier
10. Radiation de dossiers de la cour municipale : infractions au code de la sécurité routière
11. Financement à long terme de gré à gré
 - Adjudication
 - Concordance et courte échéance
12. Approbation des directives de changement nouvelle mairie
13. Abrogation de la résolution numéro 441-2016
14. Demande de subvention : caserne satellite
15. Cession du lot 4 745 956
16. Paiement numéro 4 : nouvelle mairie
17. Signature d'une entente avec Construction du Verseau
18. Paiement numéro 1 : réfection de la route des Érables
19. Paiement numéro 4 : ouverture d'une nouvelle phase au parc industriel
20. Contrat pour la fourniture de sable d'abrasifs



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

21. Contrat pour la réalisation de relevés d'arpentage sur la route de la Jacques-Cartier
22. Autorisation de dépense : achat de sel de déglacage
23. Avis technique : application du RPEP - volet 2
24. Signature d'une entente avec la garderie Découverte (rue du Levant)
25. Contrat pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue du Levant
26. Remplacement de la résolution numéro 483-2016 : demande de subvention - Programme nouveau fonds chantiers Canada-Québec sous-volet 1.2
27. Contrat pour l'enrochement des digues des étangs aérés
28. Contrat pour la construction d'une fontaine à la place de l'Église
29. Amendement de la résolution numéro 258-2016 : location d'une minipelle
30. Demande de permis de construction : 5040, route de Fossambault, suites 124 et 126
31. Dépôt de la liste des engagements financiers
32. Dépôt de la liste des chèques
33. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
34. Période de questions
35. Ajournement au 24 octobre 2016

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'octobre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

565-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant le point 6 et le point 30.

ADOPTÉE

566-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AU 26 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 26 septembre 2016 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : FERMETURE DE LA ROUTE DES ÉRABLES AU TRANSPORT LOURD

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 684-93 concernant la circulation des véhicules et la sécurité publique dans les limites de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de façon à interdire la circulation de véhicules lourds sur la route des Érables.

567-2016 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1352-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2016 CONCERNANT LES JEUX DU PARC DU GRAND-HÉRON AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 72 061 \$

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire l'acquisition et l'installation de jeux pour enfants pour le parc du Grand-Héron;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

ATTENDU que ces travaux d'aménagement sont prévus au programme triennal d'immobilisations adopté le 16 janvier 2016;

ATTENDU que la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 1330-2016, une dépense et un emprunt de 60 000 \$ pour faire l'achat et l'installation de jeux pour les enfants au parc du Grand-Héron;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 1330-2016 a été approuvé par les personnes habiles à voter ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 1330-2016 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU qu'un avis de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1352-2016 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1352-2016

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le titre du règlement numéro 1330-2016 est remplacé par le suivant :
Règlement numéro 1330-2016 pourvoyant à faire l'achat et l'installation de jeux pour les enfants au parc du Grand-Héron et à autoriser une dépense et un emprunt de 72 061 \$ pour ce faire.

ARTICLE 3 MODIFICATION

L'article 2 du règlement numéro 1330-2016 est remplacé par le suivant :
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 72 061 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe A », les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 4 MODIFICATION

L'article 3 du règlement numéro 1330-2016 est remplacé par le suivant :
Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 72 061 \$, sur une période de dix ans.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 11^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

568-2016 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-34-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1347-2016 POURVOYANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT 675-93 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-34-2016 amendant le règlement numéro 1347-2016 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Premier projet de règlement numéro APR-34-2016

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-34-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1347-2016
POURVOYANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO
675-93 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

ARTICLE 2 L'annexe 1 du règlement numéro 1347-2016 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 675-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié en changeant les limites des zones « 65-C » et « 137-C ».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 11^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

569-2016 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-35-2016 AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, PERMIS ET CERTIFICATS, CONSTRUCTION ET LOTISSEMENT: CRÉER LA ZONE 151-I, AGRANDIR LA ZONE 83-I, ETC.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-35-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, le règlement relatifs aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage numéro 1268-2015, le règlement de construction numéro 1269-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à créer la zone « 155-I » à même la zone « 36-I » et y prescrire les normes, agrandir la zone « 83-I » à même la zone « 36-I », modifier les conditions préalables à l'émission de permis de construction dans la zone « 36-I » et préciser les normes d'entreposage dans les futures phases du parc industriel.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

Premier projet de règlement APR-35-2016

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-35-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014, LE RÈGLEMENT RELATIFS AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 1268-2015, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1269-2015 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :

- Créer la zone «155-l» à même la zone «36-l» et y prescrire les normes;
- Agrandir la zone «83-l» à même la zone «36-l»;
- Modifier les conditions préalables à l'émission de permis de construction dans la zone «36-l»;
- Préciser les normes d'entreposage dans les futures phases du parc industriel.

ARTICLE 2 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé «Règlement de zonage» sous la cote «Annexe 2» sont modifiés en créant la zone «155-l» à même la zone «36-l»

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé «Règlement de zonage» sous la cote «Annexe 2» sont modifiés en agrandissement la zone «83-l» à même la zone «36-l».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 3 » est modifiée de telle sorte que :

Dans la zone «36-l» :

À la section «Conditions préalables à l'émission des permis de construction» :

- Est retiré, devant le titre « Raccordement aqueduc » le symbole « O »;
- Est ajouté, devant le titre «Raccordement aqueduc et égout », le symbole « O ».

À la section «Règlement de lotissement» :

- Sont retirées, à la ligne «Public et institutionnel», les dimensions «25m/30/1500m²».

À la section « Règlement de zonage » :

- À la ligne « Normes spéciales » est ajoutée la mention



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

«Entreposage extérieur» puis les lettres «A» et «D». À la ligne «Notes» est ajoutée la mention «PIIA».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote «Annexe 3» est modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte :

- La grille des spécifications pour la zone «155-I» est créée à la suite de la grille de la zone «154-CN» ;
- Est ajouté dans la section «Règlement de zonage», aux lignes «Cc : Commerces et services locaux et régionaux», «Cd : Commerces et services liés à l'automobile», «Cg : restaurant/bar», «Ci : Comm. et serv. extensifs», «RECB : Usage intensif», «Ia : Commerces, services et industries à faible incidence» et «Ib : Comm. et industries à incidence moyenne», le symbole «O» ;
- À la section «Règlement de zonage», à la ligne «Normes spéciales» est ajoutée la mention «Entreposage extérieur» puis les lettres «A» et «D» ;
- À la section «Règlement de zonage», à la ligne «Notes» est ajouté la mention «PIIA» ;
- Dans la section «Normes d'implantation» est ajouté, vis-à-vis la mention «Hauteur maximale», le chiffre «15,0», vis-à-vis la mention «Hauteur minimale», le chiffre «4,5», vis-à-vis la mention «Marge de recul avant», le chiffre «9,0», vis-à-vis la mention «Marge de recul arrière», le chiffre «9,0», vis-à-vis la mention «Marge de recul latérale», le chiffre «5,0», vis-à-vis la mention «Somme des marges latérales», le chiffre «10,0» et vis-à-vis la mention «coefficient d'occupation du sol» la mention «0,50».
- Dans la section «conditions préalables à l'émission de permis de construction», aux lignes «Lot distinct», «Raccordement aqueduc» et «Rue publique» est ajouté le symbole «O» ;
- Dans la section «Règlement de lotissement» aux lignes «Commerce et service», «Récréation» et «Industrie» sont ajoutées les dimensions «25m/30m/1500 m²»

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 À l'article 4.2.7.2 du règlement de zonage #1259-2014, la seconde phrase du premier alinéa de l'entreposage de «Type D» est abrogée et remplacée par la phrase suivante : «Sont également inclus tous les produits qui répondent, ou non, aux autres types d'entreposage.»

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 11^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

570-2016 OCTROI D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LA NOUVELLE MAIRIE AU 2, RUE ROULEAU

ATTENDU qu'un deuxième photocopieur est nécessaire pour la nouvelle mairie, soit au 2, rue Laurier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Konica Minolta pour la location d'un photocopieur Bizhub-C-368 à un coût de 97,35 \$/mois, plus le coût du service à 0,0067 \$/copie noir et 0,065 \$/copie couleur.

Le contrat est d'une durée de 60 mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Isabelle Bernier, greffière adjointe, à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

571-2016 RADIATION DE DOSSIERS DE LA COUR MUNICIPALE : INFRACTIONS AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU que les dossiers suivants de la cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sont des dossiers prescrits puisque les jugements ont été rendus il y a plus de dix ans :

Numéro du dossier	Numéro de cause	Montant
36873	98-22005-5	366,00 \$
36874	98-22005-6	516,00 \$
37529	98-22005-7	366,00 \$
29199	97-20051-1	411,25 \$
38381	98-22005-2	541,84 \$
38382	98-22005-3	653,29 \$
38383	98-22005-4	779,71 \$
200277	02-22005-0	853,94 \$
58135	01-22005-3	520,93 \$
31606	97-22005-2	643,77 \$
31605	97-22005-1	736,17 \$
29578	97-22005-4	736,17 \$
31604	97-22005-3	1 218,28 \$
44899	99-22005-5	583,25 \$
29416	97-22005-9	676,35 \$
28387	97-20051-0	777,41 \$
801332443	03-22005-0	494,19 \$
801534910	05-22035-0	512,00 \$
801543792	04-22035-3	376,00 \$
Numéro du dossier	Numéro de cause	Montant
801543791	04-22035-2	532,00 \$
801332771	03-22035-3	321,00 \$
801332769	03-22035-1	1 997,00 \$
801332770	03-22035-2	331,00 \$
25158	96-22005-1	613,17 \$
25125	96-22020-0	613,17 \$
25124	96-22020-2	568,96 \$
29587	97-22005-5	621,86 \$
29786	97-22005-6	538,16 \$
29619	97-22005-7	538,16 \$
49531	00-22005-0	509,00 \$
42788	99-22005-4	564,70 \$
15770	95-22005-0	470,00 \$
52495	01-22005-1	454,50 \$

ATTENDU que ces dossiers sont des infractions au Code de la sécurité routière émis par la sûreté du Québec;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

ATTENDU qu'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ces dossiers;

ATTENDU que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces dossiers n'ont pu être appliqués avec succès;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture administrative des dossiers mentionnés ci-dessus par le personnel du greffe de la cour municipale de Saint-Raymond.

ADOPTÉE

572-2016 FINANCEMENT À LONG TERME DE GRÉ À GRÉ - ADJUDICATION

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour son emprunt du 18 octobre 2016 pour un montant de 835 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 1293-2015 au pair, échéant en série **cinq ans** comme suit :

24 900 \$	2,10 %	18 octobre 2017
25 600 \$	2,10 %	18 octobre 2018
26 100 \$	2,10 %	18 octobre 2019
26 800 \$	2,10 %	18 octobre 2020
732 300 \$	2,10 %	18 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

573-2016 FINANCEMENT À LONG TERME DE GRÉ À GRÉ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billet un montant total de 835 700 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1293-2015	835 700 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 835 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1293-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

2017	24 900 \$
2018	25 600 \$
2019	26 100 \$
2020	26 800 \$
2021	27 300 \$ (à payer en 2021)
2021	705 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 18 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1293-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

574-2016 APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NOUVELLE MAIRIE

ATTENDU le tableau des coûts et travaux à venir pour le chantier de la nouvelle mairie préparé par la trésorière en date du 7 octobre 2016 et déposé aux membres du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier plusieurs directives de changement apparaissant sur ledit tableau; ces directives étant identifiées par un liséré bleu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil approuve les directives de changement A-12, A-19, A-20, A-23, A-24, A-25, A-26, A-27, A-29, ME-08, ME-09, ME-12-R1 et ME-13.

La directive A-28 est annulée et les coûts sont à venir quant aux directives ME-14 et ME-15.

ADOPTÉE

575-2016 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 441-2016

ATTENDU qu'une nouvelle résolution doit être adoptée pour la présentation d'une demande de subvention pour la construction du poste incendie satellite, laquelle doit être accompagnée d'une lettre du ministère de la Sécurité publique entérinant le projet;

ATTENDU qu'il s'avère donc nécessaire d'abroger la résolution antérieure adoptée par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil abroge la résolution numéro 441-2016.

ADOPTÉE

576-2016 DEMANDE DE SUBVENTION : CASERNE SATELLITE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 6 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, à soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Programme de réfection et de construction des infrastructures, volet 5.1, pour le projet de construction d'une caserne satellite.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

577-2016 CESSION DU LOT 4 745 956

ATTENDU la résolution 401-2015 qui vient amender l'entente de développement du boisé Ontaritzî avec Placement MP Inc. afin d'engager le promoteur à céder à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le lot 4 745 956 à des fins de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la cession de ce lot;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater le notaire Boilard pour la préparation de l'acte de cession du lot 4 745 956.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer ladite cession.

ADOPTÉE

578-2016 PAIEMENT NUMÉRO 4 : NOUVELLE MAIRIE

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 11 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 au montant de 57 191,81 \$ à Lévis Construction inc. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 août 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1313-2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

ADOPTÉE

579-2016 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC CONSTRUCTION DU VERSEAU

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 11 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente concernant l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 4 501 862 et une partie du lot 4 215 418 avec Construction du Verseau;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 9 700 \$ pour couvrir le coût des obligations de la Ville prévues à l'entente;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

580-2016 PAIEMENT NUMÉRO 1 : RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à PAX Excavation au montant de 431 805,30 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 septembre 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1321-2016.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

581-2016 PAIEMENT NUMÉRO 4 : OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PHASE AU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 29 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement TDC 005 et TDC 006 concernant le déplacement du ponceau de la borne d'incendie BI-9, le prolongement du ponceau à l'entrée du bassin de rétention et l'ajout d'isolant sur les trappes d'accès de la station de pompage pour un coût total de 1 702,87 \$, plus taxes;

D'autoriser le versement du paiement numéro 4 à Hamel Construction inc. au montant de 72 675,22 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 29 septembre 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée aux règlements numéros 1286-2015 et 1288-2015.

D'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

ADOPTÉE

582-2016 CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SABLE D'ABRASIFS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie André Martel et fils pour la fourniture de 400 voyages de camion 10 roues de sable d'abrasif. Le scénario prévoyant la fourniture de sable d'abrasif conforme au calibre « Sable brut » est retenu ;

Le contrat est formé du devis et de la soumission déposée le 4 octobre 2016;

Le coût du contrat est établi à 27 900 \$, plus taxes, soit 400 voyages de camion 10 roues à 69,75 \$/voyage;

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

583-2016 CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS D'ARPENTAGE SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Techni-Arp pour la réalisation des relevés topographiques nécessaires à la préparation des plans et devis détaillés du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier. Le contrat est formé du document d'appel d'offres et de la soumission transmise le 2 octobre 2016;

Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire dont le coût est établi à 3 305 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette dépense pourra être remboursée par le règlement qui décrètera les honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

584-2016 AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 octobre 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, à procéder à l'achat du sel de déglacage nécessaire aux opérations de déneigement de l'hiver 2016-2017 selon les montants prévus au budget d'opération;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629 du budget 2016 et du budget 2017.

ADOPTÉE

585-2016 AVIS TECHNIQUE : APPLICATION DU RPEP - VOLET 2

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 6 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Arrakis Consultants inc. pour procéder à la révision de l'aire de protection éloignée du puits P-3 et à la validation de la vulnérabilité des aires de protection éloignées des puits P-4, P-5 et P-6. Le détail des travaux à réaliser est présenté à la proposition de service transmise par monsieur René Lamontagne, hydrogéologue, en date du 5 mai 2016;

Le coût du mandat est établi à 4 093,50 \$, plus taxes;

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-412-10-412 (honoraires professionnels – secteur centre) après un transfert d'un montant équivalent du poste 02-413-02-411 (honoraires professionnels – aqueduc).

ADOPTÉE

586-2016 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA GARDERIE DÉCOUVERTE (RUE DU LEVANT)

ATTENDU que les conduites d'aqueduc et d'égout doivent être prolongées le long de la rue du Levant sur une longueur approximative de 50 mètres;

ATTENDU la position des conduites existantes;

ATTENDU que le prolongement des conduites doit être effectué sur une partie du lot 5 820 887;

ATTENDU que le lot 5 820 887 appartient à 9231-0168 QUÉBEC INC. On retrouve à cet endroit la Garderie Découverte;

ATTENDU que la Ville doit obtenir une autorisation de 9231-0168 QUÉBEC INC. pour permettre la réalisation des travaux;

ATTENDU les plans préparés par monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, en date du 22 septembre 2016;

ATTENDU le projet d'entente joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 5 820 887 avec la compagnie 9231-0168 Québec inc.

ADOPTÉE

587-2016 CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DE LA RUE DU LEVANT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 11 octobre 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU, conditionnellement à la réception du certificat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autorisant la réalisation des travaux, d'accorder un contrat à la compagnie Excavation ETR Inc. pour la réalisation des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout, sur une section d'une longueur approximative de 50 mètres, sur la rue du Levant.

Le contrat est composé de l'avis d'appel d'offres, du devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 11 octobre 2016.

Le coût du contrat est établi à 70 500 \$, plus taxes. La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1327-2016.

ADOPTÉE

588-2016

REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 483-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC SOUS-VOLET 1.2

ATTENDU qu'une nouvelle conduite d'égout pluvial doit être mise en place sur la rue Vanier et sur la route de la Jacques-Cartier, entre la rue Vanier et la rue de l'Osmonde;

ATTENDU que les eaux pluviales provenant du secteur des rues du Torrent, Anne-Hébert, Kamouraska et Héroïse doivent être détournées vers la rue Vanier afin de solutionner des problèmes récurrents d'inondations;

ATTENDU que de nouveaux émissaires pluviaux doivent être aménagés;

ATTENDU que des mesures de contrôle qualitatif des eaux de ruissellement seront intégrées à la nouvelle conduite à mettre en place;

ATTENDU la résolution numéro 483-2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière nouveau fonds chantiers Canada-Québec, sous-volet 1.2.

QUE ce conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Les travaux à réaliser sont :

- Mise en place d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur la rue Vanier et sur la route de la Jacques-Cartier, entre la rue Vanier et la rue de l'Osmonde;
- Mise en place d'une nouvelle conduite d'égout pluvial permettant le détournement des eaux pluviales provenant de secteur des rues du Torrent, Anne-Hébert, Kamouraska et Héroïse vers la rue Vanier;
- Aménagement de nouveaux émissaires pluviaux;
- Mise en place de mesures de contrôle qualitatif des eaux de ruissellement.

II EST FINALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 483-2016.

ADOPTÉE

589-2016

CONTRAT POUR L'ENROCHEMENT DES DIGUES DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Excavation ETR pour l'exécution des travaux d'enrochement dans certains secteurs des berges des étangs aérés numéros 1



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

et 2 au site de traitement des eaux usées. Le contrat est formé du devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 4 octobre 2016;
Il s'agit d'un contrat à tarif horaire et unitaire dont le coût est évalué à 20 540 \$, plus taxes.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-414-00-526 (entretien des équipements) après un transfert budgétaire d'un montant de 15 000 \$ du poste budgétaire 02-414-00-411 (réserve pour vidange des étangs) et d'un montant de 6 565 \$ du poste budgétaire 03-310-00-725 (biens durables).

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire 03-310-00-725 (biens durables) puisque les projets suivants devaient être financés à même ce poste et l'ont plutôt été par règlement d'emprunt :

Projet 62 – Nouvelle signalisation (routière et bâtiment) – 16 000 \$
Projet 64 – Foresterie urbaine – 10 000 \$
Projet 76 – Colonne Morris – 15 000 \$

ADOPTÉE

590-2016 CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE À LA PLACE DE L'ÉGLISE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 29 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la Compagnie Soucy Aquatik inc. pour la construction d'une fontaine à la place de l'Église. Le contrat est composé de l'avis d'appel d'offres, du devis, des plans, des addenda numéros 1 et 2, de la soumission déposée par l'entrepreneur le 12 septembre 2016 et de la soumission révisée datée du 29 septembre 2016. Le courriel transmis par Soucy Aquatik le 28 septembre 2016 concernant le report des travaux au printemps 2017 est également joint au contrat;

Le coût du contrat est établi à 121 800 \$, plus taxes, la dépense est imputée au règlement numéro 1336-2016.

ADOPTÉE

591-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 258-2016 : LOCATION D'UNE MINIPELLE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 258-2016 pour y préciser que la location de la pelle mécanique est autorisée pour une période de cinq mois.

Le coût pour cette location supplémentaire est de 2 000 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de la façon suivante :

Projet numéro 1

Règlement 1313-2016, SP.05 - Réaménagement nouvelle mairie
Dépense: 1 000 \$
Budget : 13 513 \$

Projet numéro 2

Règlement 1321-2016, SP.03 - Travaux de voirie 2016
Dépense : 1 000 \$
Budget 120 167 \$

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 6 octobre 2016, laquelle comprend 69 commandes au montant de 249 349,66 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et greffier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 septembre 2016, laquelle totalise 1 000 029,29 \$.

592-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2016, laquelle totalise la somme de 288 702,34 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

593-2016 AJOURNEMENT AU 24 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner la séance du mois d'octobre au 24 octobre 2016 à 19 h 30.

L'assemblée est levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER